

# Avocats Sans Frontières

## Newsletter 2004 - V

septembre 2004

*Cher lecteur,*

*L'été est bien fini et Avocats Sans Frontières accueille son nouveau président. Lieven Denys, qui était jusqu'à présent le trésorier de l'association, a été choisi par le Conseil d'administration pour succéder à Marc Nève qui restera membre du Conseil d'Administration après trois années fructueuses à la tête de l'organisation. Le Conseil d'Administration a également choisi un nouveau vice-président en la personne de Jean-Louis Libert qui succède ainsi à Joëlle Van Ex. Et enfin, la fonction de secrétaire a été réinstaurée, fonction qui sera assurée par Chantal Van Cutsem. Vous trouverez un aperçu complet des nouvelles fonctions au sein du Conseil dans notre prochaine Newsletter.*

*C'est avec plaisir que je peux vous annoncer que Avocats Sans Frontières a remporté le Solidariteitsprijs 2004 du journal De Standaard. Après une compétition, que le journal lui-même a qualifiée de compétition de très haut niveau, l'annonce d'Avocats Sans Frontières – produite gratuitement par l'agence de publicité Grey – a été sélectionnée par un comité de spécialistes. Avec ce prix, Avocats Sans Frontières pourra encore placer quatre annonces pleine page dans le journal De Standaard. Nous rencontrons Grey cette semaine en vue de préparer les publications à venir. Vous pouvez encore visionner la photo de l'annonce qui a remporté le prix sur le site néerlandophone d'Avocats Sans Frontières ([www.adzg.be](http://www.adzg.be)).*

*Par ailleurs, je peux déjà vous informer qu'Avocats Sans Frontières organisera un séminaire le 29 octobre prochain autour du « Droit humanitaire et son application dans les procédures devant la Cour Pénale Internationale ». Serge Brammertz, Procureur Général adjoint près du Tribunal Pénal International, Johan Scheers, avocat pénaliste belge ayant plaidé devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda et Luc Walley, avocat pénaliste belge ayant plaidé pour les victimes dans différents procès relatifs à des délits internationaux seront les principaux intervenants de ce séminaire. Cette formation se tiendra à Anvers dans l'auditoire de l'Ordre des Avocats (Palais de Justice, 3e étage) de 14 h 30 à 17 h 30. Une demande de reconnaissance comme formation permanente des avocats a été introduite auprès de l'Ordre des Barreaux Néerlandophones. Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet, envoyez-nous un mail en indiquant comme objet «séminaire Anvers». Vous pourrez également vous inscrire via le site Internet d'Avocats Sans Frontières à partir de la semaine prochaine.*

*Enfin, vous avez dorénavant la possibilité d'effectuer un don ou de payer la cotisation via le site Internet d'Avocats Sans Frontières. Nous avons installé une procédure de paiement par carte de crédit tout à fait sécurisée. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à ce sujet à la fin de cette Newsletter.*

*Bonne lecture,*

*Peter Van der Auweraert  
Directeur général*

## Timor Leste

ASF-B continue à travailler au renforcement du Barreau Timorais pour asseoir son unité et son indépendance. Elle défend toujours à ce titre le projet d'adoption d'un Statut des Avocats devant le Parlement National.

D'autre part, le programme d'échange et de formation avec le Barreau Malaisien du 21 au 28 juin a été un véritable succès. Un atelier de suivi des enseignements tirés de cet échange est programmé pour le 10 septembre. Cette séance permettra en effet le transfert effectif des connaissances et des compétences acquises aux membres du Barreau Timorais non présents à la formation.

En outre, en raison de la réussite de cette première expérience de partage, des contacts avec d'autres Barreaux de l'Asie du Sud Pacifique et des Barreaux de pays parlant portugais ont été établis. Il s'agit de développer ces échanges professionnels sur des thématiques communes.

ASF-B a achevé le traitement des *Law Directory Questionnaires* envoyés par tous les avocats publics et privés du Timor Leste et terminé la mise en place de la base de données du Barreau Timorais. Cette base de données est destinée à être utilisée comme un outil de référence pour les juristes et pour l'éventuelle publication d'un annuaire des avocats. Cet annuaire aura pour vocation de faciliter l'accès au droit du public, des agences gouvernementales, et des organisations de service social.

Après une série de consultations des avocats privés pour définir leurs besoins et leurs attentes, Avocats Sans Frontières a en conséquence commencé la rédaction d'un *Private Lawyer Training Manual* et d'un *Pleadings Formbook*. L'organisation de cours de portugais est également prévue à l'attention des avocats privés en partenariat avec l'ambassade du Portugal.

Enfin, ASF-B continue à travailler à l'élaboration d'un code de conduite pour les avocats privés. Ainsi, plusieurs codes de conduites de Barreaux étrangers (Malaisie, Etats-Unis...) ont été traduits en tetum et bahasa et remis aux membres de l'organe administratif de transition du Barreau (Transitional Administrative Body) pour qu'ils les étudient et les comparent en prévision de la première séance de l'atelier de rédaction.

## Rwanda

Au niveau du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, notons qu'en cette période estivale, l'ancien ministre de l'information sous le gouvernement intérimaire de la période du génocide, M. Niyitegeka, a vu sa condamnation à la prison à vie confirmée par la Chambre d'appel du Tribunal, confirmation saluée par les autorités rwandaises.

Dans la logique de la lutte contre l'impunité notons en outre, que Mr Kanyarugika, accusé d'avoir planifié le massacre de quelque deux mille Tutsi à l'église catholique de Nyange à Kibuye (à l'Ouest du Rwanda), a été arrêté en Afrique du Sud et transféré au TPIR. De même, Mr Nkezabera, présenté comme ayant été un membre influent de l'ancien parti présidentiel au Rwanda (le Mouvement Républicain pour la Démocratie et le Développement) et de la milice Interahamwe, a été arrêté en Belgique. Suite au constat que ce dernier n'avait pas encore été mis en accusation par le TPIR, la Belgique a accepté de le poursuivre.

Au plan national, soulignons que le rapport parlementaire sur la permanence de l'idéologie du génocide au Rwanda a alimenté les débats durant le mois de juillet et août. En janvier 2004 la Chambre des députés du Parlement rwandais avait mis sur pied une commission spéciale qui avait pour mission d'enquêter sur les assassinats perpétrés à Kaduha en province Gikongoro (voir Newsletters précédentes) ainsi que

sur l'idéologie du génocide et ceux qui l'entretiennent. Elle devait en outre proposer des stratégies pour combattre cette idéologie du génocide.

Bien que le rapport final de la commission n'ait pas été publié, les débats parlementaires ont révélé que des associations nationales telles que la Liprodhor (Ligue Rwandaise pour la promotion des droits de la personne), le Centre des aveugles à Nyamirambo, ...; des confessions religieuses telles que l'Eglise catholique, l'Eglise Méthodiste Libre, les Témoins de Jéhovah, les Témoins de la Résurrection du Christ, ... et des ONGs internationales telles que Trocaire, Care International ainsi que certaines représentations diplomatiques (Royaume des Pays-Bas, France) avaient été accusées de véhiculer ou de soutenir l'idéologie du génocide, le négationnisme et le divisionnisme.

Diverses protestations ont été enregistrées à l'intérieur comme à l'extérieur du pays sur le travail de cette commission. Le président Kagame a indiqué que « nul n'était au-dessus de la loi, et qu'il s'étonnait de ce qu'il y ait des condamnations du gouvernement rwandais alors que celui-ci n'avait même pas reçu et examiné le rapport ».

Dans ce climat où plane le spectre du divisionnisme et du génocide de 1994, plusieurs incidents sont à signaler début du mois d'août tels que l'assassinat, dans la région de Butare, de personnes présentées comme étant des témoins auprès des juridictions Gacaca, l'incendie de maisons, la diffusion de tracts incitant la population à ne pas se rendre aux réunions de ces juridictions participatives. En conséquence, le Programme d'Appui au Processus Gacaca a décidé de procéder à une enquête.

En ce qui concerne plus directement les juridictions Gacaca, après l'entrée en vigueur, en juin dernier, de la nouvelle loi régissant le contentieux du génocide, la structuration du Service National des Juridictions Gacaca (SNJG) et le lancement général de ces juridictions à l'ensemble du pays, l'heure est, en cette période estivale, à la formation des acteurs de cette justice participative. La formation des formateurs initiée par le SNJG s'est achevée fin juillet en ce qui concerne la phase pré-juridictionnelle au niveau des juridictions de cellule pour pouvoir procéder ensuite à la formation des Inyangamugayo.

ASF-B, en cette période, prépare activement, en coopération avec le SNJG, les formations des formateurs qu'elle mènera en octobre prochain pour la phase juridictionnelle au niveau des secteurs et des juridictions d'appel.

Les formations mises en œuvre au niveau du système Gacaca le sont également au niveau des acteurs judiciaires qui, nouvellement recrutés pour la grande majorité des Magistrats du Siègre et des Officiers du Ministère Public se sont attelés à la tâche. Au programme, formations massives de ces acteurs à la réforme juridique et judiciaire nouvellement applicable au Rwanda.

ASF-B a, dans cette perspective, également envisagé et préparé les formations qu'elle mettra en œuvre à l'attention des Magistrats du Siègre et des Officiers du Ministère Public concernant les nouvelles règles du contentieux du génocide et ce pour le dernier trimestre de cette année.

Enfin notons au titre des acteurs judiciaires, la volonté du barreau de former les avocats à ces nouvelles lois rwandaises. ASF-B collaborera et soutiendra cette formation.

Pour ce qui est des défenseurs judiciaires, l'incertitude règne quant au devenir de ce corps. D'après les informations du Barreau et du Ministère de la justice, les défenseurs judiciaires seraient appelés à disparaître cette année. Un projet de loi sur la réforme du Barreau semble aller dans ce sens.

Concernant les autres activités de la mission, suite aux modifications législatives, le vade-mecum s'adapte et portera essentiellement sur la nouvelle loi Gacaca 2004. Les autres lois organiques de 1996 et 2001 ont en effet été abrogées.

Pour ce qui est de la jurisprudence du contentieux du génocide, le VIème Tome est finalisé en cette fin de mois d'août. Il sera mis sous presse en septembre ; la préface du recueil ayant été rédigée par Madame la Présidente de la Cour Suprême.

## Burundi

Les forces de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), approuvées en mai par le Conseil de sécurité, ont commencé à se déployer à l'intérieur du pays et notamment à Bujumbura rural où des combats fréquents ont encore lieu.

Suite à l'attaque très meurtrière du camp de réfugiés congolais de Gatumba au Burundi (qui se trouve à environ 4 km de la frontière avec la RDC), par le FNL en août, les autorités rwandaises ont menacé d'intervenir en dehors de leurs frontières si aucune mesure internationale n'est prise pour désarmer et rapatrier les milices Interahamwe et les ex-FAR.

Les discussions se poursuivent sur la question du partage ethnique du «pouvoir post-transition ». 25 sur 30 partis politiques burundais ont promis que les élections auront lieu avant la date butoir du 1er novembre. De son côté, l'ex-groupe rebelle du Burundi, les Forces pour la Défense de la Démocratie, a annoncé le 27 juillet qu'il reprenait sa participation au Conseil des ministres et à l'Assemblée Nationale de Transition. Participation suspendue depuis le 3 mai à cause des retards pris selon lui dans l'attribution des postes administratifs en sa faveur.

Un nouveau mouvement de protestation lancé par des milliers de prisonniers qui réclament «leur libération immédiate et inconditionnelle» a débuté en juillet dans les trois plus importantes prisons du pays. Il s'est étendu à six des onze autres prisons du Burundi. Il s'agit des détenus de la crise de 1993, des militaires et des gardiens de la paix. Ce mouvement se traduit par un refus de comparaître aux audiences.

Partant du constat que les audiences criminelles qui relèvent depuis septembre 2003 de la compétence des 17 Tribunaux de Grande Instance accusent un certain blocage, ASF-B a conduit des consultations auprès des différents acteurs judiciaires concernés pour discuter et analyser les facteurs qui ralentissent l'avancement des procès.

Ainsi, le 9 juillet ASF-B a organisé, sous le patronage du Ministère de la Justice, une journée de restitution et de réflexion sur le «déroulement des audiences criminelles» réunissant tous les partenaires intéressés par ces audiences. Cette séance a abouti à une série de recommandations dont les effets devraient se faire sentir dans les mois à venir.

D'autre part, ASF-B élargit son champ d'intervention dans l'assistance judiciaire par la prise en charge de nouveaux dossiers du contentieux de la crise de 1993 et cherche à couvrir de manière plus équilibrée l'ensemble des 17 tribunaux de grande instance du pays.

Dans l'affaire Munyakazi (voir Newsletter précédente) - celle des quatre rwandais accusés d'avoir braqué une banque et tué le chauffeur du convoi qui transportait les fonds - les avocats des quatre prévenus ont déposé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Bujumbura les condamnant à la peine de mort (peine qui risque d'être exécutée).

Dans le dossier du Dr. Kassy Manlan, représentant de l'OMS assassiné à Bujumbura, la Cour d'Appel de Bujumbura a rendu un arrêt avant dire droit rejetant la quasi totalité des exceptions soulevées par la défense. Lors de l'audience du 30 juin dernier, cet arrêt a été expliqué par le Président qui s'est de nouveau vu soulever l'exception de récusation par certains prévenus.

Avocats Sans Frontières a continué d'assurer une permanence juridique au sein du Centre de Santé-Femmes de Médecins Sans Frontières Belgique à l'attention des victimes de violences sexuelles. Elle poursuit son action de suivi des dossiers depuis les enquêtes préliminaires jusqu'à leur fixation devant le tribunal (phase au début de laquelle un avocat est désigné pour assistance judiciaire).

Les émissions de radio-théâtre sur le thème du droit des victimes continuent à être diffusées sur les antennes de la radio nationale. Une évaluation des émissions déjà réalisées est en cours de préparation.

## République Démocratique du Congo

La tension entre le Rwanda et la RDC a atteint son point culminant au début du mois de juin avec la chute de Bukavu (RDC) et les accusations sur l'implication du Rwanda. Toutefois, à la suite de nombreuses tentatives de médiation et d'apaisement, une détente prudente est observée dans les relations entre Kinshasa et Kigali. Elle s'est traduite par la réouverture des frontières en juillet et un projet de mécanismes communs de vérification entre les deux Etats.

La tragédie de Gatumba (voir Burundi) a provoqué une réunion d'urgence du Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT). Le CIAT considère le massacre comme une tentative délibérée de saboter le processus de paix en RDC et de provoquer une déstabilisation régionale. Il souhaite enfin qu'une Commission internationale indépendante d'enquête soit mandatée pour établir les responsabilités, et traduire les coupables en justice.

Les activités d'ASF se sont principalement concentrées sur le séminaire de recyclage des magistrats de la province du Kasai Occidental. Ainsi, du 28 juillet au 03 août, 64 magistrats ont été formés à Kananga.

ASF a en outre procédé, au Kasai Occidental, à l'ouverture du Bureau de Kananga. Ce premier bureau décentralisé est désormais opérationnel. Pour ce faire, un responsable de bureau et un Secrétaire Logistique de terrain ont été recrutés.

Dans le cadre du projet «Diffusion de la Constitution de Transition », tous les exemplaires destinés aux provinces ont été expédiés pour distribution via les Sections Droits de l'Homme de la Monuc à chaque REPRODHOC (réseau provincial des ONGs droits de l'homme au Congo). La Constitution est disponible en version française, kikongo, swahili, lingala et tshiluba.

Le projet « Boutique de droit » continue ses activités de consultations et de sensibilisation sur les chaînes de radio et de télévision ainsi que sur les différentes places de marché et dans les églises.

Il faut souligner enfin que le Responsable des Projets Afrique, Jean-Jacques Badibanga, a fait partie de la délégation de la Cour Pénale Internationale qui a séjourné à Kinshasa en juillet. La délégation a rencontré les autorités politiques et judiciaires congolaises ainsi que des défenseurs des droits de l'homme pour discuter de la pertinence de la signature d'un accord de privilège de juridiction pour la CPI.

### **ASF A BESOIN DE VOUS !**

**Pour continuer à agir en toute indépendance et effectuer des projets à long terme pour lesquels il est difficile de trouver des financements institutionnels, ASF doit impérativement augmenter ses fonds propres. Ce but ne peut être atteint que grâce à**

**votre générosité qui assurera la survie de l'association sur le long terme. Faites un don à ASF. Tout don d'un montant égal ou supérieur à 30 Euro est fiscalement déductible.**

Deux formules s'offrent à vous pour soutenir financièrement ASF:

- **NOUVEAU** [Un versement on online](#) : vous pouvez réaliser un versement on online sécurisé à l'aide d'une carte de crédit.
- [Un versement au compte général](#) d'Avocats Sans Frontières ouvert auprès de la

**Banque ING**  
**place du Champ de Mars, 2– B-1050 Bruxelles**  
**n° 630-0227491-85**  
**(IBAN : BE89 6300 2274 9185 - Code BIC : BBRUBEBB)**

*Il existe aussi d'autres pistes pour aider ASF :*

- Devenez membre et recevez régulièrement la newsletter qui parcourt l'actualité de l'association (cotisation annuelle: 40 Euros; étudiants : 20 Euros - Même compte bancaire - Mention: cotisation 2004);
- Consultez régulièrement le site ([www.asf.be](http://www.asf.be)) où vous trouverez les plus récentes offres d'emploi ou de bénévolat au sein d'ASF;